

Le 5 juillet 2010

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 20 heures, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Lyse Gingras et Ghislaine L. Lortie et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

- Rés. 10-258
Procès-verbal
du 7 juin 2010
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 7 juin 2010, tel que rédigé.
- Rés. 10-259
Procès-verbal
du 21 juin
2010
- Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 21 juin 2010, tel que rédigé
- Rés. 10-260
Comptes du
mois
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juin 2010, au montant de 68 306,48\$, tel que présenté au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
- Rés. 10-261
Comptes règl.
#07-542
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juin 2010, du règlement #07-542 (Honoraires rue du Rocher, Soumande et des Galets) au montant total de 1 580,25\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
- Rés. 10-262
Comptes règl.
#08-559
- Il est proposé par madame Ghislaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juin 2010, du règlement #08-559 (Travaux rue du Rocher, Soumande et des Galets) au montant total de 1 748,16\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
- Rés. 10-263
Comptes règl.
#09-579
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juin 2010, du règlement #09-579 (Travaux rue des Jardins et des Myrtilles) au montant total de 72 292,72\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
- Rés. 10-264
Comptes règl.
#09-580
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juin 2010, du règlement #09-580 (Travaux rang St-Julien) au montant total de 225 515,66\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
- Rés. 10-265
Festival des
pompiers
- Attendu la demande d'aide financière des pompiers de St-Ferréol pour leur participation au *Festival des pompiers de Charlevoix*;
- Attendu qu'il est prévu qu'une quinzaine de pompiers participent à cette activité;
- Attendu que la municipalité a une *Politique de contribution financière* pour les activités de reconnaissances;

Attendu que la demande des pompiers s'inscrit dans cette politique;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 300 \$ aux pompiers pour leur participation au *Festival des pompiers de Charlevoix (15 pompiers x 20 \$)*.

Rés.10-266
Tournoi de
Golf
Carnaval des
Neiges

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux prennent un « foursome » au montant de 75 \$ par personne dans le cadre du tournoi de golf du *Carnaval des Neiges* qui se tiendra le 19 septembre 2010 au Club de golf de Saint-Ferréol, et défraient le souper au coût de 20 \$ par personne pour les membres du conseil qui seront présents.

Rés.10-267
Colloque
ADMQ

Il est proposé par madame Ghyslaine Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, au Colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra les 16 et 17 septembre 2010 à l'Île aux Coudres. Le coût d'inscription est de 90 \$.

Rés.10-268
Congrès
AQLM

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent le directeur des loisirs monsieur Martin Pouliot au Forfait jeudi de la 11^e édition de la Conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra du 22 au 24 septembre 2010 à ville de Saguenay. Le coût d'inscription est de 165 \$.

Rés.10-269
Subvention
Quatre
paroisses

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 100 \$ à l'organisation de la Messe des Quatres Paroisses pour la célébration du 325^e anniversaire de la construction de la première église de St-Joachim en 1685.

Rés.10-270
Superficie
d'espace vert
en cour avant
dans la zone
CR/A-2

Attendu la demande de modification au règlement de zonage visant à diminuer la superficie minimale d'espace vert demandée en cour avant dans la zone CR/A-2;

Attendu que le règlement de zonage exige actuellement une superficie minimale de 50% de la cour avant en espace vert sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

Attendu que les terrains situés dans la zone CR/A-2 sont de très petites dimensions et que les marges latérales sont moins grandes qu'ailleurs sur le territoire;

Attendu que dans le cas des habitations unifamiliales jumelées il est présentement impossible de créer une entrée d'auto double et de conserver 50% de verdure;

Attendu que le stationnement dans les rues est interdit en période hivernale;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de modifier le règlement de zonage pour porter à 30% la superficie minimale de verdure en cour avant dans la zone CR/A-2 et de tolérer la situation des terrains aménagés en verdure sur moins de 50% tant que le règlement de zonage n'est pas modifié.

Rés.10-271
Enseignes
non
conformes

Attendu que la responsable de l'urbanisme a déposé aux membres du CCU quelques cas de non-conformité à la réglementation sur les enseignes;

Attendu que plusieurs situations sont existantes depuis de nombreuses années;

Attendu que malgré leur non-conformité certains commerces ont de belles enseignes qui ne causent pas de problèmes ou préjudices;

Attendu que la municipalité a déjà prévu revoir sa réglementation sur les enseignes;

Attendu qu'il a été demandé au commerce situé au 3262 avenue Royale de retirer son enseigne apposée sur un balcon;

Attendu qu'il serait approprié de connaître les besoins et commentaires des commerçants dans ce dossier;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

- 1) d'appliquer sa réglementation pour toute nouvelle installation d'enseigne, mais de tolérer les enseignes actuelles tant que la réglementation ne sera pas révisée;
- 2) de rencontrer les commerçants afin de leur permettre de s'exprimer sur leur besoin.

Rés.10-272
Phase de développement prioritaire à l'intérieur des périmètres urbains

Attendu la révision du schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré actuellement en cours;

Attendu que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a demandé à la MRC de La Côte-de-Beaupré de créer des phases de développement à l'intérieur des périmètres urbains afin de diminuer l'offre de terrains disponibles pour la construction dans les prochaines années;

Attendu que le MAMROT demande un ratio (rapport entre le nombre de terrains disponibles et la demande en logement estimée pour les huit prochaines années) de 2;

Attendu que la responsable de l'urbanisme a proposé un phasage permettant d'atteindre un ratio de 3;

Attendu que la MRC a informé la responsable de l'urbanisme qu'il serait possible d'effectuer des échanges de superficie entre les phases prioritaires et secondaires si le développement ne se réalise pas tel qu'envisagé;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter le phasage préparé par la responsable de l'urbanisme et de transmettre son acceptation à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Rés.10-273
Projet
Domaine des
Lucioles

Attendu le plan de projet de subdivision déposé dans le but de créer un projet de développement sur une partie des lots 282 et 283, soit entre l'avenue Royale, la rivière Ste-Anne-du-Nord et à l'est de la rue des Cigales;

Attendu que ce projet offrira des terrains sans services d'aqueduc et d'égout;

Attendu que les rues seront cédées à la municipalité;

Attendu que la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux sera remise en argent;

Attendu que le projet sera effectué en deux phases;

Attendu que le plan présente des rues de 15 mètres de largeur;

Attendu qu'il y a des cercles de virage prévus sur les terrains 7 et 20;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de développement du Domaine des Lucioles sur les lots 282-P et 283-P tel que préparé par Michel Picard, arpenteur-géomètre (dossier M3346) et reçu le 29 juin 2010.

Rés.10-274
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 29 juin 2010, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour l'émission des permis de construction soumis au règlement sur les PIIA.

Adresse	Type de demande	Recommandation CCU
1930 boul. des Neiges	Portique	Rés.#10-127
14 rue de Calgary	Unifamiliale isolée	Rés.#10-128
80 rue Portage-des-Mousses	Agrandissement	Rés.#10-129
80 rue de Coubertin	Unifamiliale isolée : modification aux plans	Rés.#10-130
162 rue du Boisé	Agrandissement	Rés.#10-131
2239 rue Royale	Vérande	Rés.#10-132
47 rue Portage-des-Mousses	Agrandissement	Rés.#10-134
18 et 20 rue de la Ferréolaise	Unifamiliale jumelée	Rés.#10-135
1905 rue Royale	Garage détaché	Rés.#10-136
11 rue du Promontoire	Unifamiliale isolée	Rés.#10-137

Toutefois, les conditions particulières devront être respectées pour les constructions suivantes :

Pour le 2239 rue Royale :

- le revêtement extérieur de la résidence doit être semblable sur les 4 façades et devra être en imitation de bardage de cèdre ou en déclin à l'horizontale.

Pour le 1905 rue Royale :

- le revêtement extérieur devra être identique à la résidence, de même que les modèles de portes et fenêtres. Des volets similaires à ceux de la maison devront être ajoutés.

- Rés.10-275
Refus 72 rue
des Granites
- Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 72 rue des Granites;
- Attendu que des plans ont été déposés;
- Attendu que la zone RA/A-8 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;
- Attendu que la demande de permis ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;
- Attendu que l'architecture extérieure pourrait être bonifiée par l'ajout d'éléments qui feront en sorte que la résidence sera mieux intégrée au secteur et d'un caractère plus villégiature;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 72 rue des Granites, et suggère au requérant de rencontrer le SARP.
- Rés.10-276
Entreposage
de roulotte
dans la zone
RX-3
- Attendu la demande d'autorisation afin d'effectuer de l'entreposage de roulettes durant la période hivernale sur le lot 382-P, soit entre le 143 rue de la Reine et la ligne de distribution électrique;
- Attendu que le règlement de zonage devrait être modifié pour permettre cette demande;
- Attendu que le projet se situe à proximité d'un développement résidentiel et d'une zone résidentielle déjà construite;
- Attendu que le règlement de zonage permet déjà l'entreposage de roulettes dans les zones agricoles;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser cette demande d'autorisation et de refuser toute modification au zonage visant à permettre l'entreposage de roulettes durant la période hivernale sur le lot 382-P, soit entre le 143 rue de la Reine et la ligne de distribution électrique.
- Rés.10-277
Projet de
développe-
ment zone
CC-3
- Attendu qu'un plan d'aménagement a été déposé pour le projet de développement résidentiel et commercial sur les lots 516-P et 516-13 situé dans la zone CC-3 et voisin du Refuge du Faubourg;
- Attendu que le plan présente quatre (4) cases de stationnement par unité d'habitation;
- Attendu que le plan présente l'aménagement paysager à être réalisé, soit la plantation d'arbres, haies, arbustes, vivaces, graminées et couvre-sol;
- Attendu que le plan rencontre les exigences du comité d'urbanisme et du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter le plan d'aménagement du 22 juin 2010 déposé pour le projet de développement résidentiel et commercial des lots 516-P et 516-13 situé dans la zone CC-3 et voisin du Refuge du Faubourg aux conditions suivantes :

- 1) qu'une haie soit ajoutée à l'est des stationnements situés en bordure de la rue de la Tourbe et à la limite du lot 513-13;
- 2) qu'une clôture entoure les conteneurs à déchets;
- 3) que l'entrée soit aménagée sur gravier et soit non pavée;

Rés.10-278
Domaine des
Lucioles,
noms des rues Attendu que les promoteurs du projet de développement sur le lot 282-P désirent nommer leur développement sous le nom Domaine des Lucioles;

Attendu que les promoteurs ont déposé les noms de rues suivantes : rue des Lucioles, rue des Monarques et rue des Sauterelles;

Attendu qu'on retrouve dans le secteur des noms de rues faisant référence à des insectes;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghislaine L.Lortie et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter, pour le Domaine des Lucioles, les noms de rues suivants : rue des Lucioles, rue des Monarques et rue des Sauterelles.

Rés.10-279
Adoption
règlement
#10-595 Il est proposé par madame Monique Goulet appuyée par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #10-595 décrétant l'acquisition d'un camion citerne et prévoyant un emprunt de 285 000 \$ pour en acquitter le coût. Ce règlement fait partie intégrale des présentes comme s'il était retranscrit au long.

Rés.10-280
Adoption
règlement
#10-596 Il est proposé par monsieur Robert Pilote appuyé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #10-596 modifiant le règlement #135 pour augmenter le fonds de roulement à 440 000 \$. Ce règlement fait partie intégrale des présentes comme s'il était retranscrit au long.

Rés.10-281
Adoption
règlement
#10-597 Il est proposé par monsieur Laurent Habel appuyé par madame Ghislaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #10-597 modifiant le règlement #06-498 intitulé « Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme » afin de modifier les tarifs d'émission des permis et l'article 10.2 sur les pénalités. Ce règlement fait partie intégrale des présentes comme s'il était retranscrit au long.

Avis de
motion Avis de motion est par les présentes donné par madame Monique Goulet, à l'effet qu'elle présentera, à une réunion ultérieure, un règlement décrétant un programme de subvention pour l'acquisition de composteurs. Une dispense de lecture est demandée.

Rés.10-282
Appel d'offre Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux fassent paraître un appel d'offre pour obtenir des soumissions pour

déneigement l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité pour la période 2010-11 à 2014-15.

Rés.10-283
Acquisition immeubles de la Fabrique Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux fassent l'acquisition d'une partie des lots TROIS CENT SOIXANTE SEIZE, (376-P), d'une partie de la subdivision DEUX du lot TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE (376-2-P), du lot TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (377) et d'une partie du lot TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (378-P) du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol, tel qu'apparaissait aux minutes 10931 préparé par Benoît Giasson a.g. avec les bâtiments dessus construits aux conditions convenues avec le conseil de la Fabrique.

Rés.10-284
Servitude Hydro-Québec Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux mandatent Me Claude Samson à rédiger l'acte de servitude d'Hydro Québec pour l'installation de la ligne de distribution électrique pour desservir les immeubles de la rue des Galets, tel qu'apparaissant à la minute 10955, préparée par M. Benoît Giasson, arpenteur-géomètre.

Rés.10-285
Mise en demeure Attendu que les propriétaires ont aménagé un lac sur un cours d'eau dans le rang St-Édouard;

Attendu que le niveau du lac est trop élevé et qu'en le maintenant à ce niveau, le tuyau situé sous la route du rang St-Édouard est submergé;

Attendu que cette situation présente des risques pour l'intégrité de la route;

Attendu que, dans une lettre datée du 26 août 2009, il a été demandé à ces propriétaires d'abaisser le niveau du lac pour que le tuyau ne soit plus submergé;

Attendu que les propriétaires refusent de le faire;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux demandent à ses procureurs, l'étude légale *Jolicoeur, Lacasse et Associés* de mettre en demeure madame Line Pelletier et monsieur Gaétan Pelletier afin d'abaisser le niveau du lac sur leur propriété du rang St-Édouard (lot 278-P).

Rés.10-286
Entente point de service Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le maire, monsieur Germain Tremblay et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente avec monsieur Joël Bolduc concernant l'exploitation du point de service au 4054 avenue Royale, pour le réemploi et le recyclage de matières résiduelles. De plus, la municipalité fera l'acquisition d'un bâtiment de service. Cette acquisition sera payée à partir du fonds de roulement et remboursée sur trois (3) ans.

Rés.10-287
Versement OMH Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux versent la moitié de la contribution municipale au déficit anticipé 2010 de l'OMH de Saint-Féréol-les-Neiges, soit le montant de 2 350 \$

Rés.10-288
Facture Lac Trois-Castors Attendu que l'Association des propriétaires du Domaine du Lac des Trois-Castors Inc. a soumis une facture de 1 120 \$ (56 hrs x 20 \$/ l'heure) pour des travaux réalisés par les membres de l'Association durant les mois de décembre 2009 à mai 2010;

Attendu que les travaux réalisés consistent à de l'entretien, du déglaçage et l'opération

de la prise d'eau pour lesquels la municipalité perçoit un tarif de compensation en vertu du règlement #96-357;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux paient la facture de 1 120 \$, datée du 29 juin 2010, à l'Association des propriétaires du Domaine du Lac des Trois-Castors Inc., à partir des sommes perçues en vertu du règlement #96-357.

Rés.10-289
Frais de
déplacement
CSSC

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le remboursement des frais de déplacement des membres du conseil municipal qui siègent sur le conseil d'administration de la Corporation du site Les Sept-Chutes pour des activités auxquels ils participent à l'extérieur des limites municipales, pour le compte de cet organisme, au cours de l'année 2010.

Rés.10-290
Équipement
incendie

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux fassent l'acquisition des équipements suivants pour le service incendie :

- 3 masques avec avertisseur intégré;
- 4 boyaux incendie de 4 pouces;
- 6 boyaux incendie de 1 pouce et demi.

Rés.10-291
Motion de
félicitations

Il est proposé par monsieur Germain Tremblay et unanimement résolu que le conseil municipal adresse une motion de félicitations aux intervenants qui ont participé à la campagne de sensibilisation à la vitesse sur les routes de Saint-Ferréol, le 2 juillet 2010, soit les membres :

- de la Sûreté du Québec;
- du Comité Permanent de la Famille;
- de la Maison des Jeunes;
- du service incendie et;
- du conseil municipal.

Période de
questions

La période de questions a débuté à 20 heures 33 et s'est terminée à 21 heures 20.

Levée de l'assemblée à 21 heures 20.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-très.